



A R T S
V I S U E L S
ILLUSTRATION
VIE LITTÉRAIRE

ATELIERS D'ARTISTES BASTION 14

La Ville de Strasbourg met à disposition
Une dizaine de places dans ses ateliers
d'artistes partagés au Bastion 14

CULTURE 

APPEL À CANDIDATURES

Bastion 14 – Ateliers d’artistes de la Ville de Strasbourg

Mise à disposition des ateliers en 2026

Depuis 2003, la Ville de Strasbourg met à la disposition des artistes plasticiens résidant à Strasbourg et dans l’Eurométropole un parc d’une vingtaine d’ateliers, au **Bastion 14**, rue du Rempart à Strasbourg (derrière la gare centrale). Deux espaces communs et une résidence internationale complètent le dispositif qui s’inscrit dans la politique de soutien à la scène artistique strasbourgeoise.

La Ville de Strasbourg lance un appel à candidatures en vue de l’attribution d’une dizaine de places dans ces ateliers d’artistes partagés (à deux en général) pour une installation en juin 2026.

La mise à disposition est prévue sous la forme d’un bail d’une durée de deux ans. Une participation mensuelle au loyer et aux charges est demandée à chaque artiste.

En 2025, le montant de cette participation forfaitaire s’élevait à 50 euros.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2025.

Les modalités des candidatures et la sélection des lauréat·es

I. Conditions et modalités d’accès aux ateliers municipaux

1. Les conditions de la candidature :

- résider et exercer son activité à Strasbourg ou dans une autre commune de l’Eurométropole ;
- avoir une démarche artistique professionnelle ou en voie de professionnalisation, pratique régulière et dans un objectif de diffusion auprès du public ;
- sont admises toutes les disciplines des arts visuels (à l’exception de l’audiovisuel) ;
- s’engager à occuper effectivement et régulièrement l’espace de travail mis à disposition ;
- être solvable afin d’assurer le paiement mensuel de la participation forfaitaire prévue ;
- ne sont pas admises les demandes d’étudiant·es et d’associations.

2. La composition du dossier de candidature

2.1 / un dossier administratif :

(Chacune des pièces listées sera formatée en un fichier pdf nommé comme suit :

NomPrénom-statut-2025_Bastion14 ou **NomPrénom-domicile-2025_Bastion14** ou **NomPrénom-imposition-2025_Bastion14**)

- un justificatif du statut (inscription à la MDA/AGESSA/CFE/URSSAF ou tout autre organisme) et de l’activité professionnelle en cours ;
- un justificatif de domicile (facture EDF ou facture téléphone) ;
- une copie de l’avis d’imposition ou de non-imposition.

2.2 / un dossier artistique :

(Chacune des pièces listées sera formatée en un fichier pdf nommé comme suit :

NomPrénom-statut-2025_Bastion14 ou **NomPrénom-domicile-2025_Bastion14** ou **NomPrénom-imposition-2025_Bastion14**)

- une lettre de motivation (1 DIN A4 maximum) ;
- un curriculum vitae avec photo (1 DIN A4 maximum) ;
- un descriptif de l'activité et des projets menés depuis les trois dernières années (2023-2025) et à venir en 2026 (1 DIN A4 maximum) ;
- un book artistique ;
- autres visuels (catalogue, édition, presse, etc.).

3. La remise du dossier complet sur le Portail des Aides : 8 fichiers PDF de bonne qualité, maximum 8 Mo au total.

À noter dans la rubrique *Intitulé du projet* : "Candidature Bastion 14 + vos nom et prénom" sont à déposer sur le Portail des aides :

https://aides.strasbourg.eu/aides/#/strasbourg/connecte/F_CULTURE_AP/depot/simple

4. Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 30 novembre 2025 inclus, à minuit au plus tard. Les dossiers envoyés après ce délai et/ou sous un autre format ne seront pas acceptés.

II. Sélection des lauréat·es

1. Le déroulement de la sélection

Un jury d'expert·es, composé de représentant·es de la Ville et de professionnel·les des arts visuels, est chargé d'examiner les dossiers réceptionnés et de proposer les candidatures prioritaires. Il se réunira en janvier 2026.

2. Après validation de la sélection par la Ville de Strasbourg, les candidat·es seront informé·es de la décision, dans le courant du mois de mars.

3. Les lauréat·es seront convié·es à visiter les ateliers dans la première quinzaine du mois de mai. La mise à disposition est prévue dès la première semaine du mois de juin.

Pour plus d'informations sur ce dispositif :

Direction de la Culture – Service du développement culturel et artistique
Département des Arts visuels – Illustration – Vie Littéraire
Tél.: 03 68 98 72 86
Courriel : DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu

